

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Sabrina Damboise	Numéro de permis 2021085	Date d'inspection Le 05 décembre 2022	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Le coin des grands		Numéro de téléphone (506) 445-1180	
Adresse 39 rue Saint-Joseph Sainte-Anne-de-Madawaska NB E7E 1K8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	21 nov. 2022	05 déc. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Vérification sur place.			
Commentaires généraux			
Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des dossiers d'incident, des dossiers pour les enfants et les consentements signés. Observation de la collation fournie par les parents.			

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 décembre 2022

Date

original signé par
Chantal Coulombe

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 décembre 2022

Date